

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2021

Date de la convocation : 22 juin 2021

Date d'affichage : 1 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à dix-sept heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pauline BABEY-FOLTZER, maire.

**Présents** : Fanny DUGRAVOT, Mélanie LANGLOIS, Anne LEBRUN, Amélie MANGIN, François MARANDEL, Pauline BABEY-FOLTZER, Michel VUILLEMIN

**Représentés** : Chantal DAUBIE par Pauline BABEY-FOLTZER, Steve ESCH par Fanny DUGRAVOT, Christine LAMBACH-UEBERSAX par Fanny DUGRAVOT, Céline PIERCY par François MARANDEL, Pascal SACHOT par Anne LEBRUN, Denis VAUTHIER par Pauline BABEY-FOLTZER, Vincent HUMBERT par Anne LEBRUN

**Absents** : Anthony ANDRE

**Secrétaire** : Madame Amélie MANGIN

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### **30062021\_01 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'aide à l'encadrement des enfants à l'Accueil de Loisirs de la commune d'Uzemain, ainsi que l'entretien courant des bâtiments communaux et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'autoriser Madame la Maire, pendant toute la durée de son mandat, à recruter un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période d'un mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique **C**.

Cet agent assurera les fonctions d'agent d'animation et d'entretien des structures communales à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la base de l'indice brut 354, indice majoré 330, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget et AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**30062021\_02 - CAE - Adhésion au service commun en matière d'assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage, de passation de marchés publics et de recherche de subvention**

Considérant le service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics et de recherche des subventions géré par la Communauté d'Agglomération d'Épinal ;

Considérant la possibilité d'adhérer à l'ensemble des missions du service ou à la carte ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune d'Uzemain au service commun en matière d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage, de passation de marchés publics et de recherche de subventions.

APPROUVE la convention d'adhésion au service commun entre la commune d'Uzemain et la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

HABILITE Madame la Maire à signer ladite convention d'adhésion.

**30062021\_03 - Participation 2021 au Syndicat Intercommunal Scolaire de Xertigny**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DÉCLARE ne pouvoir affecter aucune somme au Budget Primitif Communal 2021 concernant sa participation financière 2021 au Syndicat Intercommunal Scolaire de Xertigny et demande que sa participation 2021 d'un montant de 4 162 € (dont déduction dotations de l'état) soit fiscalisée et recouvrée sous forme d'impôts.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h00.

**Fait à UZEMAIN, les jours, mois et an susdits**

Madame la maire,

